

Zeitschrift: Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern
Herausgeber: Geographische Gesellschaft Bern
Band: 7 (1884-1885)

Artikel: Concours ouvert par l'Association des Sociétés suisses de Géographie
: manuel et livre de lecture géographique
Autor: Studer, T. / Reymond-le Brun, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-321342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRADUCTION.

CONCOURS

OUVERT PAR

L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS SUISSES DE GÉOGRAPHIE.

MANUEL ET LIVRE DE LECTURE GÉOGRAPHIQUE.

Bien qu'il existe un assez grand nombre de travaux scientifiques estimés dans la domaine de géographie, un ouvrage qui s'inspire de l'essieux scientifique de cette matière et qui soit accessible à tous, fait complètement défaut. En ouvrant un concours pour combler cette lacune, l'Association des Sociétés suisses de géographie espère créer un livre digne des travaux préparatoires actuellement acquis, qui puisse servir au maître comme guide dans son enseignement, ainsi qu'à l'élève des écoles et orienter, dans ses lectures sur la géographie, quiconque a le désir de compléter ses études dans cette science. Nous renvoyons pour d'autres détails à ce sujet au programme élaboré par la commission spéciale; on peut se le procurer chez les secrétaires des Sociétés de géographie d'Amsterdam, Anvers, Berlin, Bordeaux, Brême, Bruxelles, Halle, Hambourg, Jéna, Leipzig, Lubeck, Marseille, Munich, Paris, Rochefort s./M., Rome, Vienne, Aarau, Berne, St. Gall, Genève, Hérissau et Neuchâtel.

Conditions du concours.

1° Sont admises au concours:

- a) les personnes de toute nationalité qui ont leur domicile en Suisse;
- b) les Suisses domiciliés à l'étranger.

2° Les travaux seront rédigés en allemand ou en français et écrits de manière à être facilement lus. Leur volume ne dépassera pas 24 feuilles d'impression gr. 8°.

3° Les travaux seront adressés munis d'une devise et accompagnés d'une enveloppe cachetée portant le même devise et renfermant le nom et le domicile de l'auteur, jusqu'au premier Février 1887 au plus tard, au président de la Société de géographie de Berne, M. le professeur *Th. Studer* à Berne.

4° Le premier prix est de frs. 1500, le second de frs. 1000, le troisième de frs. 500.

5° Si les travaux ne répondent pas suffisamment aux exigences du programme, on pourra réduire le montant et le nombre des prix ou ouvrir un nouveau concours.

6° La Société de géographie de Berne agissant au nom de l'Association des Sociétés suisses de géographie, se charge de la publication de la première édition de l'ouvrage qui sera jugé bon pour l'impression. Les éditions ultérieures sont réservées à l'auteur qui en fera sa propre affaire.

7° Les travaux qui n'obtiendront pas de prix seront retournés, au plus tard quatre semaines après la publication du jugement du jury, à l'adresse indiquée par celui qui réclamera le renvoi. Après ce délai, toutes les enveloppes seront ouvertes et les manuscrits retournés aux auteurs sous le sceau du secret.

8° Le jugement du jury sera publié dans le courant de l'année 1887 dans les organes employés pour la publication du concours.

9° Le jury se composera de sept membres nommés par la Société de géographie de Berne au nom de l'Association des sociétés suisses; six de ces membres seront élus par une double proposition de chacune de ces sociétés et ces six membres nommeront le septième, qui sera en même temps président du jury.

Berne, le 13 Juillet 1887.

Au nom de l'Association des sociétés Suisses de géographie

La Société de géographie de Berne :

Le Président :

Prof. Dr. Th. Studer.

Le Secrétaire-général :

G. Reymond - le Brun.